

209C0452
IL0010832298-FS0189

25 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

CMT MEDICAL TECHNOLOGIES LTD

(Eurolist – hors zone euro)

Par courrier du 25 mars 2009, la société Thales (45, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2009, le seuil de 90% du capital de la société CMT MEDICAL TECHNOLOGIES LTD (ci-après « CMT ») et détenir 3 599 732 actions CMT, représentant 3 423 513 droits de vote, soit 94,63% du capital et 90% (1) des droits de vote de la société (2) (3).

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport d'actions CMT dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Thales visant les actions CMT, qui a fait l'objet d'une réouverture (4).

-
- (1) 89,99998%.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 3 803 904 actions représentant autant de droits de vote, à l'exclusion des 208 782 actions CMT auto-détenues par la société, considérées comme « dormantes » selon la loi israélienne sur les sociétés n° 5759-1999.
 - (3) Selon la loi israélienne sur les sociétés n° 5759-1999, toute les actions CMT acquises par Thales dans le cadre de l'offre précitée et portant la détention de cette dernière au-dessus du seuil de 90% des droits de vote de CMT, sont privées de leur droit de vote et de leur droit à percevoir des dividendes, pendant toute la durée de leur détention par Thales.
 - (4) Cf. D&I 209C0445 du 24 mars 2009 et la note d'information ayant reçu de l'AMF le visa n° 09-001 en date du 6 janvier 2009.